

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BOUILLARGUES 2019

R.O.B. 2019

Présentation au conseil municipal

Le 19 février 2019

R.O.B. : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chaque année, dans toutes les communes de plus de 3500 habitants et dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant (L. 2312-1 du CGCT):

- Les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés par la commune : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière

Le rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire soumis à un vote traduit par une délibération

Le ROB est transmis à la préfecture et au président de Nîmes métropole sous 15 jours après son examen en conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public, notamment sur le site Internet

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

R.O.B. 2019 - COMPOSITION

Contexte :

- Zone Euro et contexte français
- Inédit des collectivités locales
- Région Occitanie, Département du Gard, Communauté d'agglomération de Nîmes métropole / intercommunalité et finances communales

Loi de finances 2019 : éléments concernant les collectivités et trajectoire des finances publiques

Taxe d'habitation

- 2 scénarios de remplacement de la taxe d'habitation pour le bloc communal
- Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les impositions associées

Chiffres clés pour Bouillargues et positionnement comparatif

Rétrospective 2013-2017 sur dépenses de fonctionnement et d'investissement

Objectifs d'évolution : dépenses réelles de fonctionnement et besoin de financement

Le budget général

- Section de fonctionnement : recettes (fiscalité, dotations, compensations intercommunales, loyers et tarifs, autres) et dépenses (générales, personnel, subventions, autres)
- Les projets d'investissement : vision pluriannuelle maintenues, projets et financements
- Evolution de la dette depuis 2013

Les budgets annexes

- Maison de retraite
- Caveaux

CCAS : informations générales et budgétaires

ZONE EURO

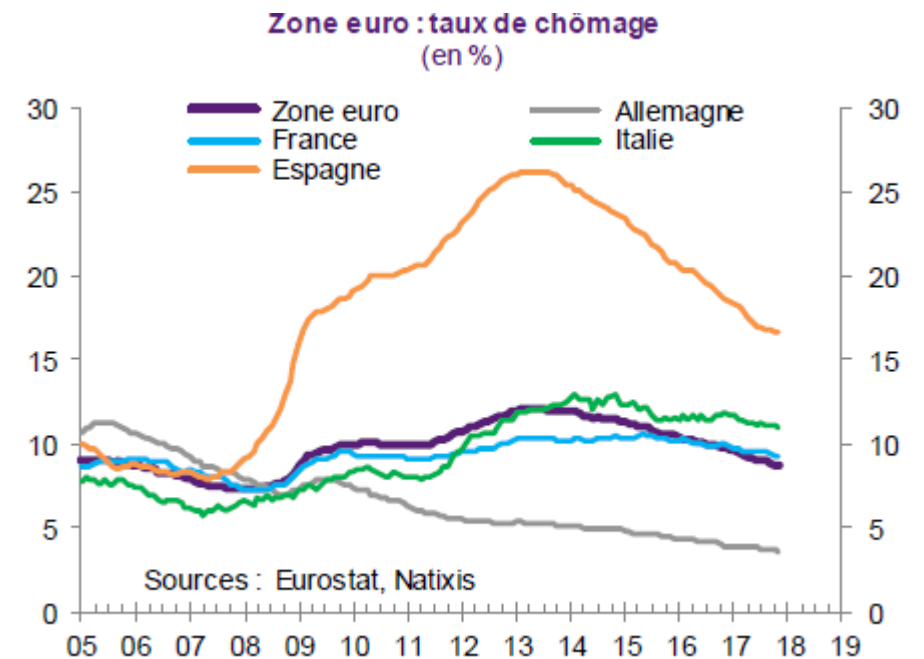
... LA DYNAMIQUE RALENTIT

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est affaiblie en 2018 (0,2 au 3T). Elle semble fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions géopolitiques et commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien.

La politique monétaire est toujours accommodante mais les achats nets d'actifs de la BCE ont été réduits de moitié à 15 milliards.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel.



CONTEXTE FRANÇAIS 2019

La croissance : 1,5 % en moyenne en 2018 ; attendue à 1,5 % en 2019.

Affaiblissement de la consommation privée, notamment en raison de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Les baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut (1,1 % après 0,1 % au T1) profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (-0,1 %).

Maintien de bonnes conditions de crédits pour les entreprises et les ménages (taux d'intérêt pour le crédit au logement : 1,53 % en octobre 2018).

Nouvelle augmentation du chômage depuis août 2018 (+ 9,3 %), qui était alors au niveau le plus bas depuis 10 ans.

Inflation supérieure (pic à 2,3 % en juillet 2018) à la moyenne européenne. Elle est estimée à 1,2 % en 2019.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au 3^{ème} trimestre et devrait accélérer en raison de livraisons aéronautiques et navales attendues.

Depuis novembre 2018, le mouvement des « gilets jaunes » a conduit le Président de la République à annoncer plusieurs mesures : gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, prime exceptionnelle, heures supplémentaires défiscalisées, pas de hausse de CSG pour une partie des retraités. Le projet de loi portant sur les « mesures d'urgence économiques et sociales » a été approuvé à main levée par le Parlement le 22 décembre 2018. La « prime exceptionnelle » ne concerne pas la fonction publique.

Un contexte inédit des collectivités

- Un contrôle de plus en plus exigeant des financeurs (mais aussi des citoyens) sur l'utilisation de l'argent public

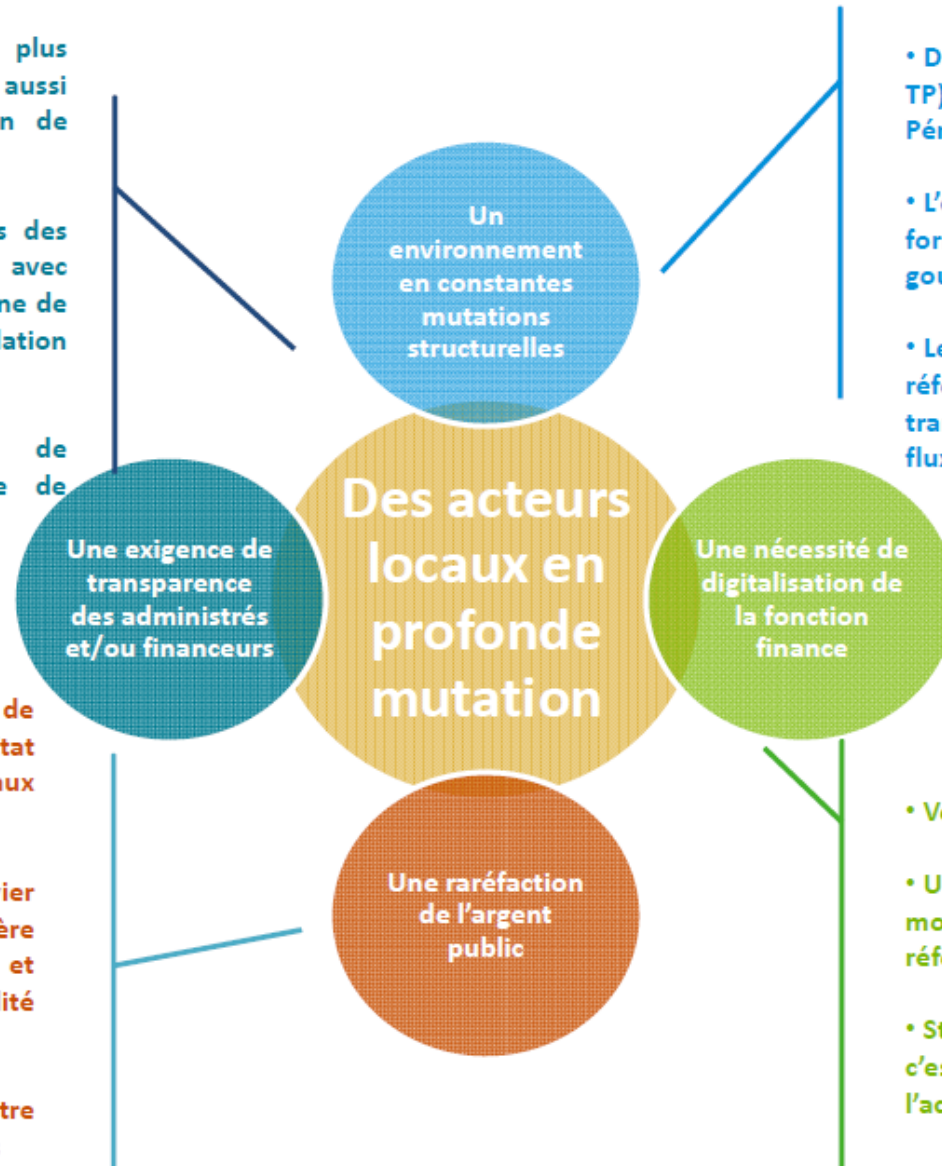
- Des attentes fortes vis-à-vis des services publics locaux avec lesquels le citoyen se positionne de plus en plus dans une relation client-fournisseur

- Une exigence forte de transparence dans la prise de décision et de concertation

- Un contexte global de diminution des recettes de l'Etat et donc du financement aux collectivités territoriales

- Une capacité à activer le levier fiscal qui se réduit de manière structurelle (réformes fiscales) et conjoncturelle (acceptabilité sociale)

- Les collectivités doivent être économes, pertinentes et agiles



- 5 vagues de décentralisation en 30 ans, soit au moins une par mandat

- De nombreuses réformes fiscales (TH, TP) ou des modes de financement (DGF, Péréquation,...)

- L'émergence de nouvelles structures et formes de coopération ou de gouvernance locales

- Les conséquences territoriales de la réforme de l'Etat et de nombreux transferts de compétences (et donc de flux financiers)

- Vers des collectivités 2.0

- Une taille de collectivités qui en moyenne augmente du fait des réformes récentes

- Structurer l'organisation financière, c'est structurer et maîtriser la chaîne de l'action publique

CONTEXTE LOCAL

... ROB 2019 DE LA RÉGION OCCITANIE

Source : site officiel du conseil régional / article novembre 2018

- Près de 50 M€ de ressources en moins pour l'Occitanie alors que la Région assume le transfert de la compétence économie des départements, évalué à 70 M€.
- Plus de 1 Md€ d'investissements, financés à 75 % par des ressources propres.
- Pour optimiser ses moyens, la Région porte l'effort sur ses dépenses de fonctionnement (en faible augmentation de 0,9 %) et la diversification des sources de financement.
- Sa capacité de désendettement de 4,3 ans, est inférieure à la moyenne des Régions.
- La Région Occitanie a le ratio d'investissement le plus élevé de France avec 159 € par habitant

CONTEXTE LOCAL

... BUDGET 2019 DU DEPARTEMENT DU GARD

455 M€ →  pour les solidarités : autonomie, enfance-famille, insertion et action sociale.


13,5 M€ →  pour le fonctionnement des collèges.

44 M€ →  pour l'entretien, la sécurité et la construction du réseau routier départemental.

6,6 M€ →  pour la construction de voies vertes et pistes cyclables.

6 M€ →  pour la téléphonie mobile et le très haut débit internet.

9 M€ →  pour l'amélioration du réseau d'eau potable et la préservation de la ressource.

3 M€ →  pour l'aide à la construction de logements.

6,9 M€ →  pour l'aide à la construction d'Ehpad et de Maisons en Portage.

2,6 M€ →  pour le transport des élèves et étudiants handicapés.

3,3 M€ →  pour l'entretien et le fonctionnement des 6 barrages départementaux.

42,4 M€ →  de dotation au Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément à l'engagement pris par le Département.

CONTEXTE LOCAL

... NÎMES MÉTROPOLE

BUDGETS 2019 VOTES LE 3/12/18

- Budget principal : 173 072 881 €
- Budget transports : 103 339 853 €
- Budget eau : 34 429 099 €
- Budget assainissement : 36 716 363 €
- Budget Grand Cycle de l'Eau : 30 477 363 €
- Budget collecte et traitement des déchets : 40 366 567 €
- Budget aménagement numérique du territoire : 3 923 166 €
- Budget aéroport : 3 708 365,05 €
- Taux TEOM 2019 : homogénéisation à 10,71 %, (38 sur 39 communes)
- Épargne brute : de 3 M€ en 2011 à 20 M€ en 2019

INTERCOMMUNALITE ... ET FINANCES COMMUNALES

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées : DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité...

La dotation de solidarité communautaire (DSC) : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est composée de 4 enveloppes :

- l'enveloppe « solidarité » (potentiel financier, revenu fiscal par habitant, population DGF)
- l'enveloppe « charge » (effort fiscal, longueur de voirie à l'habitant, part du logement social, population DGF)
- L'enveloppe « impôts économique »
- L'enveloppe « contrat de ville » pour les communes concernées (ce n'est pas le cas de Bouillargues)

Elle a été revue fin 2017, suite à l'intégration de 12 nouvelles communes de Leins Gardonnenque

Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). Un règlement mis à jour a été approuvé en 2017. Il a été réajusté en février 2019.

LOI DE FINANCES 2019 VOTÉE LE 20/12/18

... ÉLÉMENTS CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS

Soutien aux collectivités stabilisé : 48,6 milliards €

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards €. Les départements bénéficient quant à eux de 212 millions €

- Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) : créée en 2016, elle baisse en 2019 pour passer à 570 millions €
- Stabilité de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) : 1046 millions €

Transferts

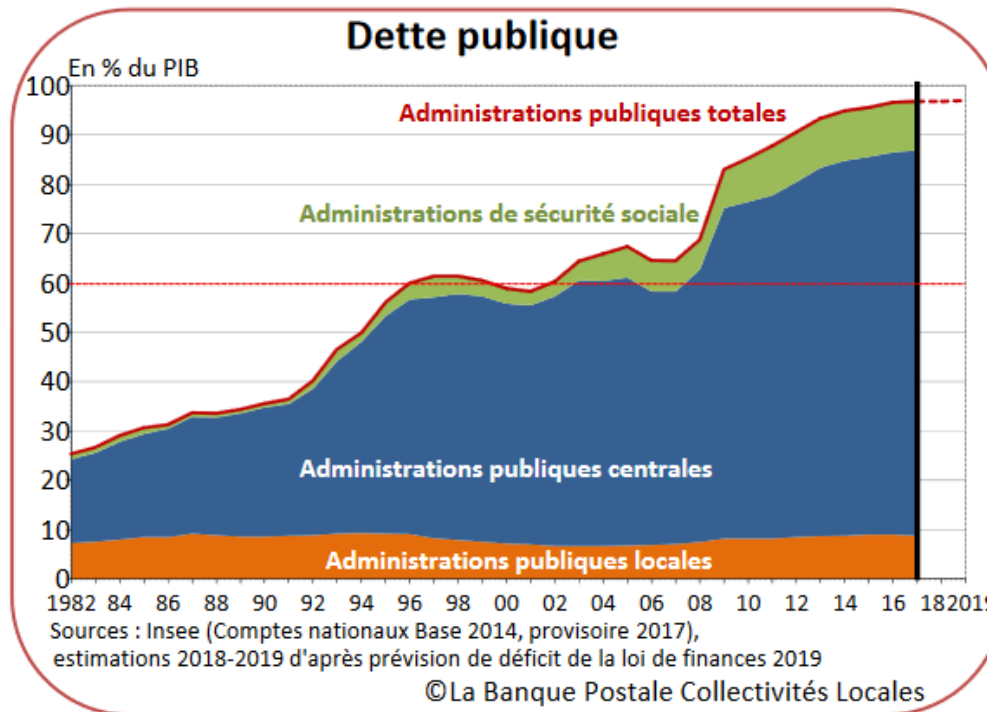
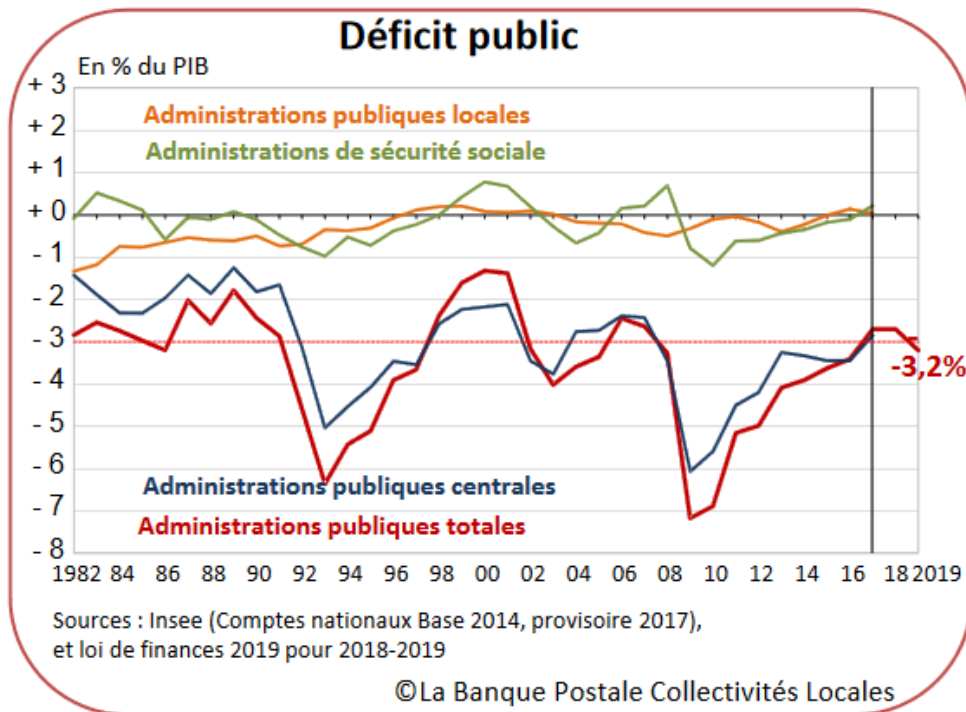
- De l'Etat (111,4 milliards €) : en hausse (+ 6,5 % par rapport à 2018) à périmètre courant tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes
- Niveau de DGF stabilisé en 2019 (26,9 milliards €)
- Hausse de la péréquation verticale (DSU-DSR) financée au sein de la DGF
- Stabilité de la DNP
- FCTVA : en légère hausse (+ 0,7 %) en raison d'un regain d'investissement local. Report de l'automatisation du FCTVA compte tenu de sa complexité technique

Fiscalité

- Suppression de petites taxes à faible rendement ; une partie de la recette sera compensée par une hausse de la DGF
- Possibilité de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraires des recettes et dépenses publiques ainsi que l'encaissement par carte bancaire. Le prestataire reste soumis au contrôle de l'Etat
- Défiscalisation et exonération de charges sociales des heures supplémentaires (dans la limite de 5 000 € par an et par agent)

Rappel : d'ici 2022, les collectivités doivent contribuer « à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » soit – 13 milliards € entre 2018 et 2022 (articles 13 et 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022)

TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LF 2019



Deux scénarios de remplacement de la taxe d'habitation pour le bloc communal

1

Scénario 1 :
Réallocation de la part départementale de TFB au bloc communal complétée par une attribution d'impôt national

1
1

Modalité n°1 :
Transfert de la part départementale de TFB aux communes et aux EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH

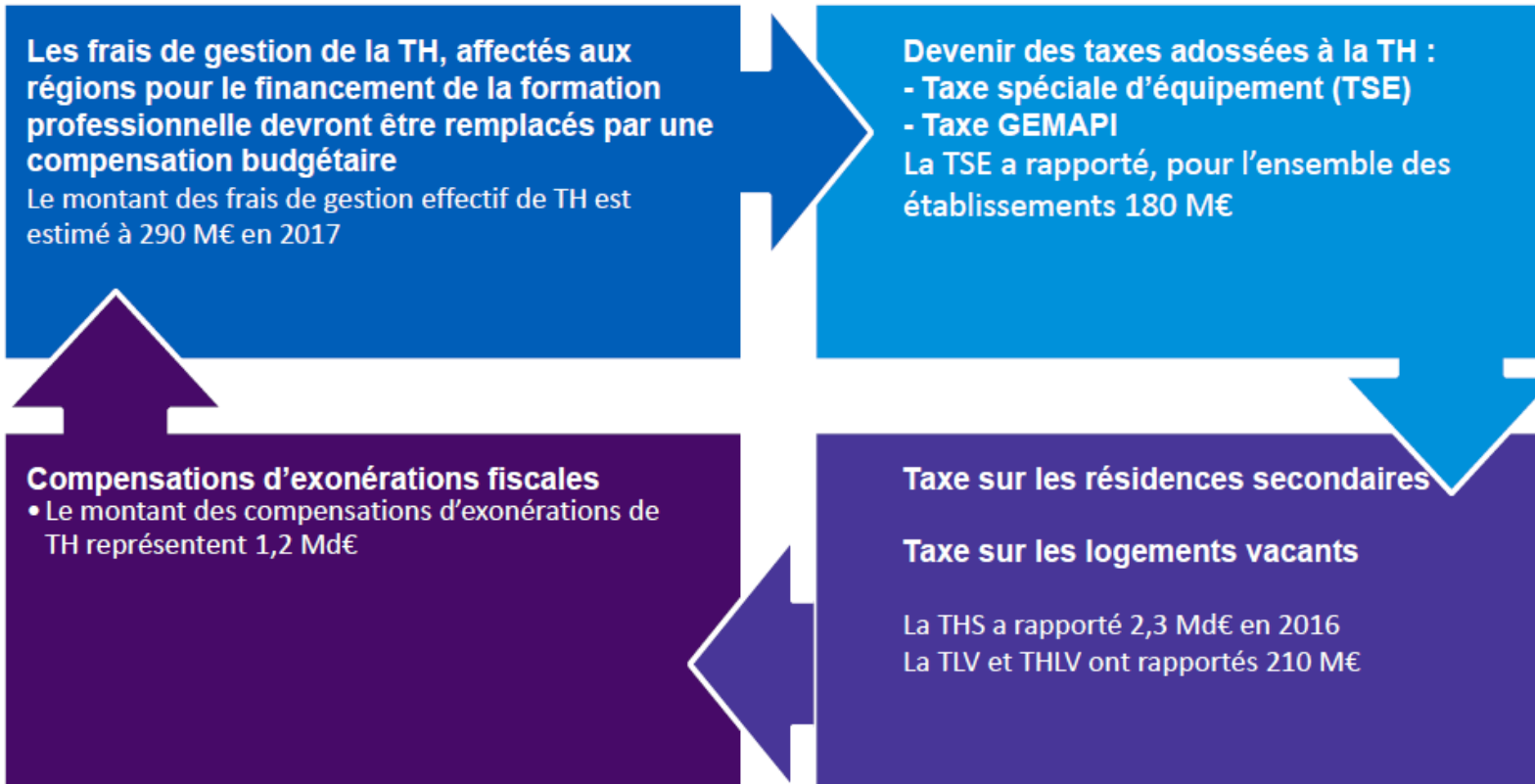
1
2

Modalité n° 2 :
Spécialisation intégrale de la TFPB sur les communes et transfert d'une fraction d'impôts national aux EPCI

2

Scénario 2 :
Transfert d'une fraction d'un impôt national au bloc communal

LES CONSEQUENCES DE LA SUPPRESSION DE LA TH SUR LES IMPOSITIONS ASSOCIEES



Pour 2019 : maintien de la recette équivalente à la TH 2018 pour la commune, soit 1,4 millions €.

Pour les années suivantes, les différents scénarios et les différentes conséquences seront étudiées en 2019.

COMMUNE DE BOUILLARGUES

... CHIFFRES CLÉS

Nombre d'habitants : 6471 au 1^{er} janvier 2019, majoritairement des couples avec enfants qui habitent une résidence principale dont ils sont propriétaires. Seul 1% du parc concerne des résidences secondaires

Nombre d'enfants scolarisés (2018/2019) : élémentaire : 330 (nombre de classes finalement maintenu), maternelle : 166 (+ 1 enfant), école privée Charles Péguy : 181 dont 104 Bouillarguais, collège : 744. Une école bilingue de méthodologie Montessori est également ouverte et accueille une dizaine d'enfants pour l'instant

85 enfants accueillis régulièrement le mercredi à l'ALSH et entre 65 et 90 pendant les vacances scolaires

La crèche (associative) accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels

Près de 50 associations actives

685 entreprises enregistrées au répertoire SIRENE au 1^{er} mars 2018 dont 20 % des entreprises avaient entre 1 et 5 salariés

Taux d'activité des 15-63 ans (INSEE 2014) : 73,9 % - taux stable ; dont 80 % de salariés principalement dans le tertiaire

Revenu médian (INSEE 2015) : 28 083€ (contre 22 605 € pour l'EPCI) ; près de 73 % sont issus des revenus d'activité. Les prestations sociales représentent 4,5 %

3,6 % des foyers au RSA contre 5,8 % au niveau national (source CAF 2017)

BON POSITIONNEMENT COMPARATIF (CHIFFRES 2018 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

2017

<i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	205	262	247	252
Charges de personnel	338	534	533	534
Charges de gestion courante	93	139	108	120
Charges réelles financières	30	50	36	28
Charges réelles exceptionnelles	1	11	7	6

Des charges de fonctionnement plus basses que les moyennes de la strate

2017

<i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	187	239	306	297
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	64	119	93	83

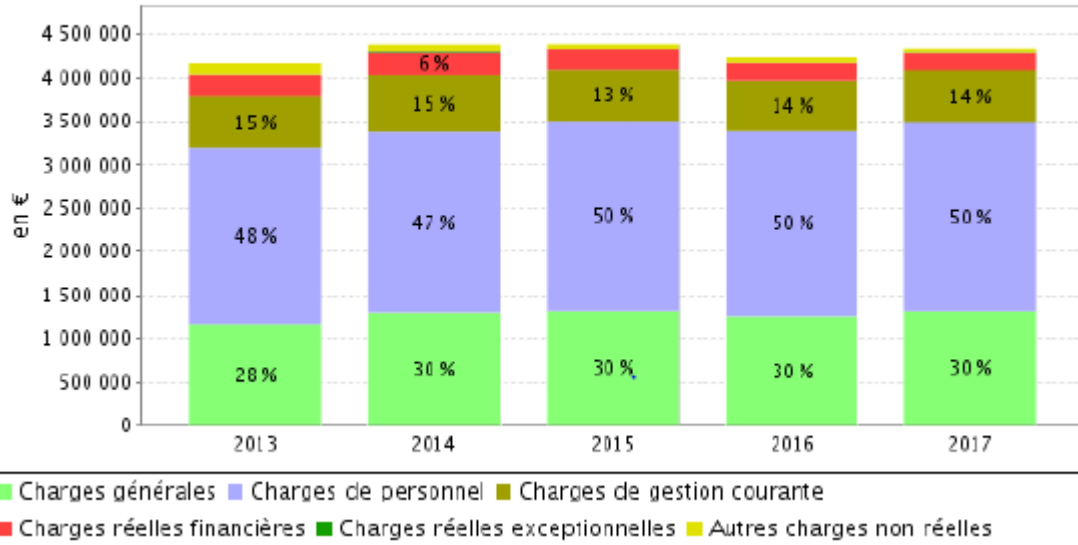
Un remboursement de la dette inférieur

COMMUNE DE BOUILLARGUES

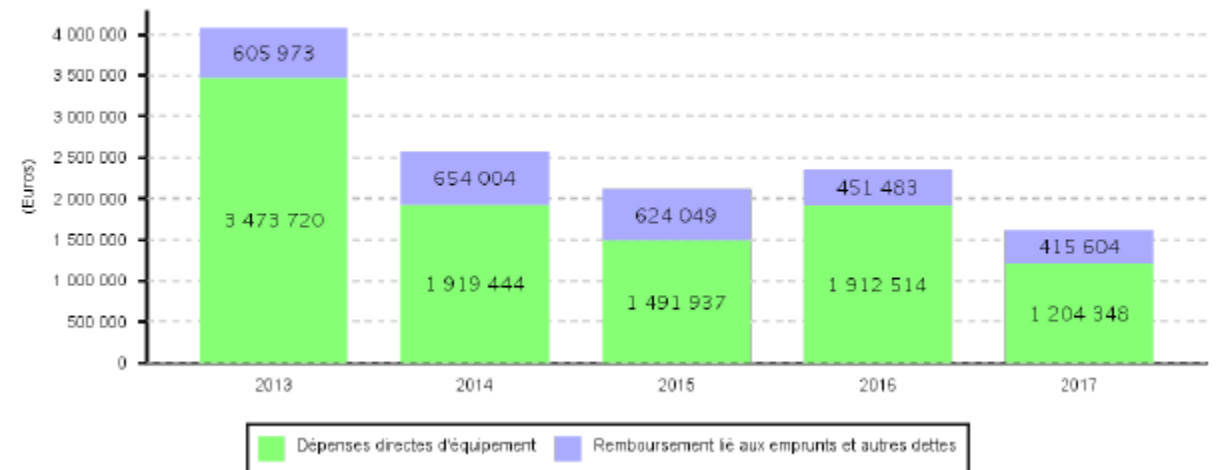
... RÉTROSPECTIVE

(CHIFFRES 2018 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Et : une CAF nette moyenne annuelle stable (1,3 M d'€ en moyenne ces 3 dernières années) +
un niveau de trésorerie sans cesse amélioré

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

Des dépenses réelles de fonctionnement

- Stabilité des dépenses à caractères général (011) grâce à la relance régulière des marchés et au suivi des budgets par service avec chaque responsable et l'élu délégué
- Stabilité des dépenses du personnel (012) grâce à la stabilité des effectifs
 - Avec la future ouverture du complexe sportif, le mode de gestion le plus opérationnel sera défini en 2020. Une recherche d'optimisation avec les services existants sera aussi étudié
 - Le recours aux contractuels permet de faire face aux besoins saisonniers (vacances à l'ALSH principalement) et aux remplacements maladie/complément de mi-temps thérapeutiques
 - Anticipation des départs à la retraite
 - Amélioration de l'organisation grâce à l'informatisation

Du besoin de financement de la collectivité

- Maitrise des investissements pour un équivalent à 18 millions sur la durée du mandat, en considérant un budget fort 2019 en raison de la concrétisation des travaux du complexe sportif
- Maitrise de la dette (à moins de 1000 €/habitant)
- Montée en charge du projet de complexe sportif qui deviendra prioritaire dans les choix budgétaires (2019/2020) avec encaissement des subventions en décalé (2020/2021)

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Impôts locaux

	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
Taxe d'habitation	15.40 %	15.25 %	15.10 %	15.02 %	14.87 %	14.87 %
Taxe sur le foncier bâti	25.23 %	24.98 %	24.23 %	23.62 %	22,91 %	-5 % : 21,76 %
Taxe sur le foncier non bâti	56.82 %	56.26 %	55.71 %	55.43 %	54.87 %	54.87 %

La poursuite de la baisse des impôts, pour la 5^{ème} année consécutive

Autres recettes fiscales principales

Taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds de péréquation des ressources intercommunales, pour un total estimé à plus de 500 000 € en 2019

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES - DOTATIONS

Stabilité annoncée en 2019 à 13,3 milliards € pour l'ensemble du bloc communal

	2014	2015	2016	2017	2018	simulation 2019
Dotation globale de fonctionnement	605 439 €	461 599 €	370 297 €	308 859 €	308 748 €	300 000 €
Dotation de solidarité rurale	303 662 €	396 758 €	438 417 €	509 247 €	551 539 €	550 000 €
Dotation nationale de péréquation	148 591 €	161 433 €	155 766 €	153 994 €	156 260 €	150 000 €
Total	1 057 692 €	1 019 790 €	964 480 €	972 100 €	1 016 547 €	1 000 000 €

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : COMPENSATIONS INTERCOMMUNALES

Attribution de compensation : évaluée, à 440 000 € (sous réserve de confirmation de Nîmes métropole), à la baisse, en raison :

- Du transfert de la compétence « GEMAPI » (délibération du 18 décembre 2018 approuvant le rapport de la CLECT de septembre 2018)
- De l'adhésion au service mutualisé RGPD (délibération du 19 février 2019)
- De l'adhésion au service fiscalité (délibération du 20 février 2018 ; applicable sur le budget 2019)

Dotations de solidarité communautaire : normalement identique à 2018, soit 53 331 €, sauf délibération contraire du conseil communautaire

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES - AUTRES

Loyers et tarifs :

- Pas d'augmentation pour les concessions cimetières, droits de places, terres agricoles, loyers (crèche, local médical dont le 4^{ème} local est désormais loué, presbytère, salles)
- Pas d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire depuis la rentrée 2017 (délibération CM du 15 juin 2017)
- Pas d'augmentation des tarifs de l'ALSH ni des accueils du matin et du soir malgré l'augmentation nette de la fréquentation et les besoins en personnel
- Nouveaux tarifs pour le grand concert de l'été 2019

FCTVA (part fonctionnement : depuis 2016, les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics peuvent être intégrées) : 10 000 € estimés en 2019

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES A CARACTERE GENERAL (011)

- Toujours maîtrisées et stables à 1,6 millions € grâce à l'attention portée aux achats et aux optimisations qui permettent cependant de maintenir un bon niveau de service : entretien bâtiment, fournitures diverses, location de véhicules, festivités, réflexion sur le contrat de maintenance informatique (économie de 15 000 € annuelle)...
- Augmentation du budget culture/festivités pour offrir une programmation qualitative : 45000 €
- Maintien de la participation à 44 € (après la hausse de 2 € en 2016) par enfant en maternelle et en élémentaire
- Augmentation annoncée de la cotisation au SDIS à 144 503,68 € (+ 19 695 € par rapport à 2017) puisque les nouveaux critères ont été contestés devant le tribunal administratif et que le SDIS applique la disposition de l'article R 1424-32 du CGCT
- Prévus de 40 000 € de dotation pour risques (comme depuis 2016, jamais utilisée) – cette dotation pourra être utilisée si la cotisation au SDIS augmente de 14 500 € après la décision du tribunal administratif validant éventuellement les critères votés par le SDIS en septembre 2018

LE BUDGET GÉNÉRAL

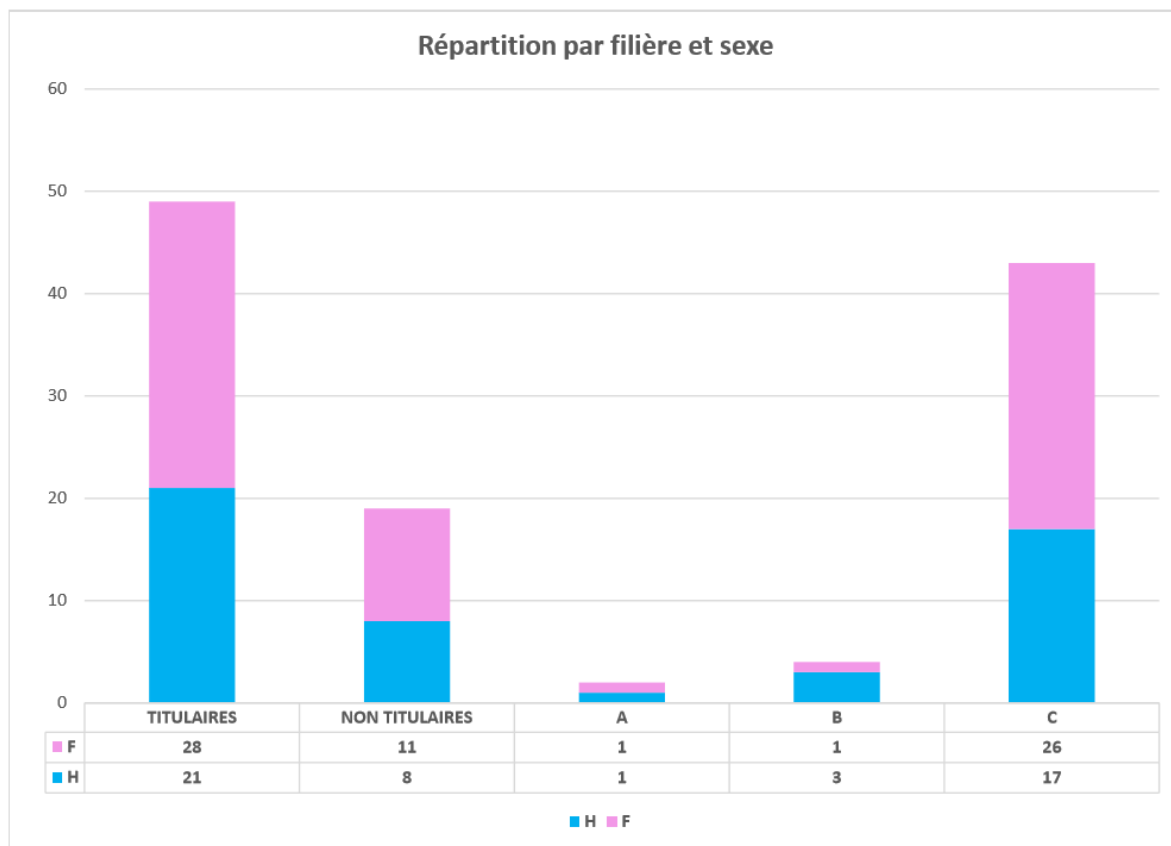
... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE PERSONNEL, stables (2,3 M €) pour la 3^{ème} année, en tenant compte de plusieurs points :

- Départ à la retraite de 2 chefs de services : réorganisation anticipée et maîtrisée sans surcoût pour la commune
- Stabilité des effectifs et recherche d'optimisation pour les remplacements
- Augmentation de l'enveloppe due au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) : refonte et revalorisation des grilles indiciaires
- Soutien des agents qui ont des besoins liés à la santé : mi-temps thérapeutiques, achat de matériel ergonomique...
- Lancement avec le CT de la réflexion pour la mise en place de la part « CIA » (complément indemnitaire annuel) dans le RIFSEEP instauré en 2018
- Défiscalisation et exonération de charges sociales des heures supplémentaires (dans la limite de 5 000 € par an et par agent)
- Revalorisation de la participation communale à la prévoyance des agents (50 € par an pour tous / délibération du 18 décembre 2018)
- Continuité dans l'encouragement des agents en favorisant les avancements de grades
- 2 titularisations de contractuels (service administratif et police municipale)

STRUCTURE DU PERSONNEL

... JANVIER 2019



Plus de femmes dans la majorité des services et le recours à des contractuels dans les services dont les besoins saisonniers sont nets.

LE BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : SUBVENTIONS

Subventions aux associations : plus de 360 000 €, incluant une augmentation de la subvention à la crèche qui passe de 80 000 € en 2018 à 110 000 € en 2019 (nouvelles charges de personnel avec la suppression des CAE et nouvelles obligations de la CAF)

2 nouvelles associations récemment créées seront aidées « Danse Etc » et « Moto sécurité sur épreuves sportives »

Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (20 000 €) pour la 3^{ème} année après le lancement en 2017 avec cette année un élargissement du périmètre décidé par la commission urbanisme

Versement de 20 000 € à un bailleur social pour bénéficier de 5 logements réservés (voté en 2017 mais non versé en 2018, sera fait à la fin des travaux en 2019)

INVESTISSEMENTS 2014-2020

... VISION PLURIANNUELLE MAINTENUE

En moyenne 3 millions d'€ par an pour réaliser les engagements du mandat :

- Créer un pôle sportif
- Améliorer la voirie communale et les réseaux
- Maintenir un bon niveau d'équipement public

Soit 18 millions (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2020 ainsi répartis en principe :

- 1 million d'€ pour le programme de complexe sportif par an
- 1 million d'€ de travaux de voirie par an
- 1 million d'€ pour les autres dépenses par an

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, ce qui sera le cas en 2019 puisque les travaux du complexe sportif vont commencer

INVESTISSEMENTS

... VISION PLURIANNUELLE

Ce qui a été fait – extraits 2014-2018	Projets
<p>Voirie - Réseaux</p> <p>Aménagement de voirie : Grand’rue, rue cave coopérative, Place bon Mathieu Mise en place d’un marché de performance énergétique pour l’éclairage public et début du géoréférencement Diagnostic voirie Partenariat avec Nîmes métropole pour les réseaux humides Réfection de la route de Nîmes Rénovation du mur de soutènement du parc de la mairie et revégétalisation</p>	<p>Maintenir un budget pour les travaux ponctuels de voirie nécessaires au maintien de l’état des voies communales Continuer les travaux de performance énergétique (éclairage public) Poursuivre l’amélioration du réseau viaire et sécuriser les ouvrages d’art (ponts notamment) Poursuivre la mise en discrétion des réseaux secs (électricité, éclairage, télécom)</p>
<p>Complexe sportif</p> <p>Acquisitions de terrains Études préalables Obtention du permis de construire et de la DUP Choix des entreprises après appel d’offres</p>	<p>Achat du terrain après ordonnance du juge Engager les travaux du complexe sportif (gymnase - phase 1) et des VRD alentours</p>
<p>Autres</p> <p>Réalisation du Parc Blachère et rénovation du mur Mise en place de l’ADAP – mises aux normes PMR, notamment à l’école Études pour la « ZAC de Bonice » Aménagement d’un cabinet médical loué Elaboration du PLU Rénovation des menuiseries mairie et école maternelle, climatisation des bâtiments communaux Changement de la chaudière à la crèche, au dojo, au gymnase, à l’école maternelle, sécurisation de la cantine de l’école élémentaire Suite de la mise en place de la vidéoprotection Création des jardins familiaux Déployer le PAPP (Plan d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles) Travaux dans les bâtiments, stade, gymnase, cimetière, arènes, ALSH, épicerie sociale... Rénovation de la villa rose et du premier étage de la mairie Installation d’une borne de recharge des véhicules électriques</p>	<p>Continuer la mise en sécurité et l’accessibilité des bâtiments (respect de l’ADAP) Aménager des places en centre ville ; maisons Allez et Ponnailles Déploiement du logiciel de gestion des services techniques Continuer l’aide à la rénovation des façades Relance des études de la ZAC de Bonice pour approuver le dossier de création Améliorer la vidéoprotection dans le centre ville Finir l’aménagement du rez-de-chaussée de la mairie (sur plusieurs années) Reprendre les toitures (mairie, bergerie, école maternelle, local police municipale...) Engager des travaux de déplacements doux (chemin des manades) Maintenir un niveau d’équipement satisfaisant (écoles, mobilier urbain...)</p>

LE BUDGET GÉNÉRAL

... DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019

Objet (hors dépenses imprévues)	Commentaires
Complexe sportif	Début des travaux au premier semestre après l'achat du dernier terrain (fin de la procédure d'expropriation pour utilité publique) Chantier sur 2019/2020
Voirie Réseaux secs	Travaux de voirie d'accès à la déchetterie, marché à bon de commande pour l'entretien des voiries, éclairage public G6
Etudes	Reprise des études de la ZAC de Bonice Fin du tableau de classement des voies
Bâtiments	Continuer le programme d'accessibilité des bâtiments (ADAP) : église, bergerie Rénovation école élémentaire Aménagement du parvis de la « Villa Rose »
Foncier	Achat « Maison Ponnailles » Provision pour d'autres opportunités éventuelles notamment sur les emplacements réservés du PLU
Acquisition et installation matériel	Défibrillateurs ERP, achat illuminations centre ville, signalétique urbaine, poursuite du remplacement des bornes incendie, amélioration continue de l'équipement des services (tondeuse, autolaveuse...), signature électronique obligatoire en 2020, mobiliers écoles...
Autres	Fin de l'aménagement du skate parc, valorisation du cimetière, en respect du PAPPH uniformisation de la signalétique des entreprises et camions,, projet de réfection de la piste des arènes...

Soit une dépense prévisionnelle de près de **5 M€ réels en 2019**, y compris 100.000 € pour dépenses imprévues

(hors reste à réaliser de 2018 / dépenses engagées et hors remboursement du capital)

LE BUDGET GÉNÉRAL

... RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 16,404 % : recette évaluée à 300 000 € en 2019 (sous réserve de validation préfectorale)

Un excédent cumulé 2018 évalué à plus de 2,2 millions d'€ sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer le programme

La vente de l'école Charles Péguy, 2^{ème} tranche à hauteur de 85 000 € (sur 250 000 € au total à solder avant le 31 mars 2020, délibération du 7 décembre 2017)

Opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement (estimés à plus de 2,2 millions d'€)

Le déblocage du solde (900 000 €) de l'emprunt de 1 million d'€ souscrit en 2018

La souscription d'un emprunt pour faire face aux dépenses imprévues de rénovation des écoles

Une taxe d'aménagement évaluée à 130 000 €

Projet de vente de la villa de la maison de retraite devenue inutilisée

Opération d'ordre pour les amortissements : plus de 60 000 €. Un travail de récupération est aussi engagé pour mettre à jour l'inventaire puis corriger les amortissements (application de la délibération du 9 octobre 2018)

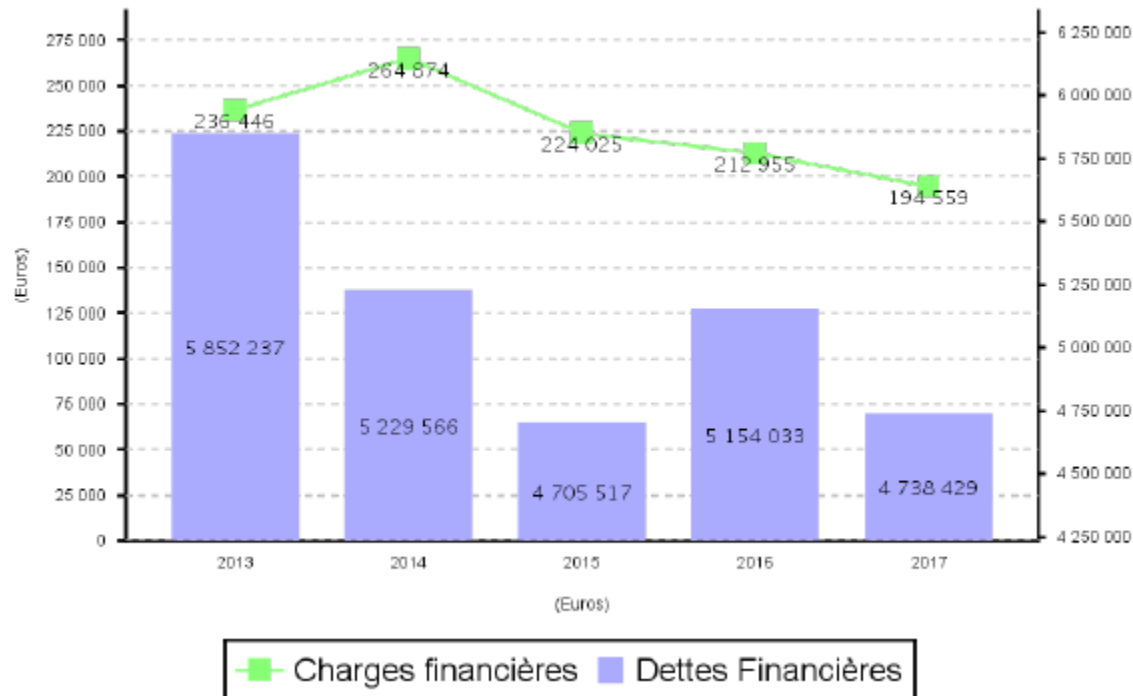
Un fonds de concours obtenu pour la route de Nîmes (près de 160 000 €), versement de la participation du CD 30 pour les travaux route de Nîmes (163 513 €), le versement du financement européen pour les jardins familiaux (20 046,08 €, demandé en 2018, délai de paiement long), le versement de la subvention de la région (38 054 €) pour la rénovation de la mairie et de la villa rose

Pour le complexe sportif, plusieurs financements obtenus ou sollicités : fonds de concours NM, contrat de territoire CD30, Région Occitanie, DETR

LE BUDGET GÉNÉRAL

...BAISSE DE LA DETTE DEPUIS 2014

Évolution des dettes et des charges financières



La dette par habitant s'élève à 728 € au 1^{er} janvier 2018 et à 630 € au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, elle était de 1 400 € en 2008 (début du 1^{er} mandat).

En 2019, le remboursement sera de 167 000 € en intérêt et de 470 000 € en capital à niveau d'emprunt égal (évolution possible selon le rythme de déblocage des emprunts).

Pour financer les travaux des écoles imprévus, un emprunt sera inscrit au budget 2019.

COMMUNE DE BOUILLARGUES

... LES BUDGETS ANNEXES

De la maison de retraite :

- Financé par un loyer annuel de 153 859,32 € en 2019
- Budget global excédentaire en 2018
- Permettra notamment d'isoler une partie des combles, de changer la porte de l'ascenseur, de continuer les travaux d'accessibilité...
- Le bail arrive à échéance fin 2019, il sera renouvelé en 2020 pour 12 ans avec le même exploitant « Harmonie mutuelle » sur un nouveau bail et des conditions de partenariat clarifiées. Sans la villa que la commune va récupérer, le nouveau loyer s'élèvera à 150 000 € par an
- Devrait s'équilibrer 190 000 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement
- 2019 : dernière année de remboursement des emprunts en cours (moins de 100 000 € en capital)

Des caveaux : ce budget excédentaire ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal. Il est stable et équilibré à 15 000 €

CCAS

... INFORMATIONS SUR LE BUDGET

Budget prévisionnel à 67 000 € avec un personnel dédié à temps complet (payé par le budget général), accompagné d'un engagement étroit des élus

Financé principalement par un très bon autofinancement, résultat d'une gestion sérieuse, et par une subvention versée par le budget général

Il permet de délivrer des bons alimentaires, de continuer le partenariat avec l'épicerie associative, d'organiser des manifestations pour les Séniors (semaine bleue, repas de Noël...)

Une aide administrative est également apportée aux personnes âgées

Un accompagnement fort est proposé aux Bouillarguais pour les dossiers de demande de logements sociaux

Un portage de repas (fournis par Sud Est traiteur) est aussi assuré 3 fois par semaine par du personnel communal qui assure ainsi un lien social de proximité. Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est important

Le CCAS adhère aussi à l'UDCCAS pour participer à un réseau d'acteurs spécialisé par le biais de réunions d'échange avec le conseil départemental, la CAF, les autres CCAS, divers intervenants spécialisés en matière d'aide individuelle et professionnelle